

PREMIER JOURNAL... Abon. annuel, . . \$4. Abon. semestriel, . \$2. Frais de poste à part. On doit informer le ler du dernier mois de son abonnement, lorsqu'on veut le retirer et payer, autrement, on est censé en continuer un autre.

LE JOURNAL DE QUEBEC.

PREMIER JOURNAL... Prix des annonces: Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 25. 6d 10 lignes et au-dessous, 35. 4d Au-dessus, par lig. 4d Toute insertion subséquente, le 1/2 du prix.

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH GAUCHON, avocat, rédacteurs-propriétaires;—est très répandu en Canada, s'expédie dans les Provinces d'en bas, aux Etats-Unis, à Paris, à Londres, et aux îles de la Manche. On s'abonne à Québec, au bureau du Journal, près de l'Archevêché. Les agents sont, pour Saint-Thomas, M. S. Couillard-Dupuis; Kamouraska, M. Alexis Gagné; Saint-Roch des Aulnais, Amable Bonin, écr.; Saint-Jean-Port-Joli, M. le col. Fraser; Baie des Chaleurs, M. l'abbé des Ruissaux; Saint-Hyacinthe, M. l'abbé Tétreau. On reçoit les abonnements du district et de la ville de Montréal, et du Haut-Canada, directs, par la poste. Toutes lettres doivent être adressées francs de port.

CORRESPONDANCE PARISIENNE DU JOURNAL DE QUEBEC.

Paris, 17 juillet, 1846.

Nous venons de traverser, dans une période de quelques jours, bien des événements, bien des émotions. Le drame de la vie publique nous a offert des scènes variées où la France et l'Angleterre, l'Europe et l'Amérique ont apporté leur contingent. La politique, la religion, l'industrie, se disputent la place sur ce théâtre, avec leur escorte de grandeurs et de misères, de douleurs et de joies. C'est répondre au sentiment public qui s'est manifesté par tous les organes de la presse européenne que de mettre en première ligne des événements du jour l'élection du Pontife suprême qui succède à Grégoire XVI. Les circonstances critiques au milieu desquelles il est appelé à prendre en main le gouvernement de l'Eglise, la pensée d'une révolution prochaine, violente ou pacifique, dans l'administration des Etats Romains, les intrigues croisées que la diplomatie devrait ourdir au sein du Conclave, la rapidité d'une élection qui les a déjoués, enfin le caractère vénérable et la popularité immense de l'élu, tout cela excitait d'une part un intérêt puissant; et tout cela aussi a concouru pour imprimer à l'élection un sceau de grandeur importante et inaccoutumée. Et cette fois on a vu le rare et singulier phénomène de l'accord de toutes les opinions pour saluer l'avènement du nouveau chef de l'Eglise, par un concert unanime de satisfaction et d'espérances. Ce n'est pas à dire que ces témoignages de sympathie universelle précèdent partout du même principe; et il y aurait simplicité à croire que les motifs qui mettent la joie au cœur des Catholiques sont ceux qui inspirent les hommes qui n'ont pas le bonheur de partager nos convictions. Dans le nouveau chef qui leur est donné, les catholiques voient une réunion providentielle de vertus et de lumières; ils saluent ce mérite encore obscur la veille, et qui le lendemain se produit sur la scène la plus auguste par les acclamations de ce sacré collège, que n'a agité aucune passion mondaine, et où les intrigues des gouvernements n'ont pas eu le temps de pénétrer. Ils se réjouissent de ces témoignages d'estime universelle qui ont accueilli le nom de Pègue d'Imola, et les échos partis des rives du Tibre, attestant la popularité de ce nom modeste et béni, retentissent délicieusement à leurs oreilles. Enfin, ils se félicitent de trouver, dans le nouveau chef que Dieu leur donne, cette double vigne de l'âme et du corps qui leur promet pour lui de longs jours bien remplis. Parvenu à cet âge moyen où la parfaite maturité de l'esprit laisse encore une large place à l'activité de la pensée, le nouveau Pontife aura la main assez prudente pour ne pas semer au hasard de folles innovations, mais assez ferme aussi pour les œuvres nouvelles et les sages réformes que réclame aujourd'hui l'administration temporaire des Etats de l'Eglise. C'est à ce dernier point de vue que se placent exclusivement les hommes que ne préoccupent guère les intérêts religieux. Chez eux là, c'est le besoin d'agitation et de métamorphoses politiques, c'est, dans diverses mesures d'honnêteté et de franchise, l'idée révolutionnaire qui se fait jour à travers leurs formules de politesse enroulée. Les tentatives d'insurrection qui, tout récemment encore ont agité les Etats Romains, leur fournissent un thème d'une exploitation d'autant plus facile que, jugeant à la mesure des royautés humaines, le nouveau chef de la grande monarchie catholique, ils l'ont cru asservi comme les autres à ce besoin de populariser ses débuts, qui se manifeste par des largesses plus ou moins riches faites à l'esprit de liberté. On l'a sommé, au nom de ses vertus et de ses lumières, au nom même des applaudissements unanimes qui avaient accueilli la proclamation du conclave, d'amnistier tous les coupables de crimes politiques sur qui pèsent encore ou des condamnations judiciaires ou le fardeau de l'exil. Mais cette absolue dévotion générale que les premiers actes du gouvernement doivent faire regarder comme plus ou moins prochaine, devrait n'être que le prélude de mesures plus larges, et si le gouvernement romain cédait à l'impulsion que tendent à lui imprimer ces conseillers équivoques, il entrerait dans une voie de transformation complète dans l'ordre administratif et politique tout à la fois. Qu'il y ait à cet égard des améliorations désirables, personne ne le conteste, comme il n'est douteux pour personne que les dispositions connues du cardinal Mastai n'aient exercé une pression sensible sur le plateau de la balance qui portait son nom. Mais il y a loin, sans doute, des réformes nécessaires ou véritablement utiles que réalisera la sagesse du nouveau Pontife, aux conceptions radicales et étourdies de nos journalistes parisiens; et ce serait un triste présage pour les futures destinées de l'Eglise, que la faveur sérieuse et constante de ces hommes dont les vœux appellent le jour où ils pourront déposer les chefs du Vatican désert sur l'autel qu'ils dressent à la philosophie. Quant au rôle que la diplomatie a joué dans cette solennelle circonstance, il est digne d'attention sous plus d'un rapport, et c'est à juste titre que l'opinion de l'Europe s'en est préoccupée. Des influences de toutes sortes s'épandaient à la porte du conclave; mais toutes se défilèrent devant l'effacement de l'antagonisme sourd mais très décidé de l'Autriche et de la France. A celle-là il fallait une créature de sa politique de statu quo et d'éternelle immobilité, quelque vieillard pacifique et peureux dont le bourdonnement des idées libérales eût troublé le sommeil, et qui aurait négligé la tranquillité de ses derniers jours au prix de la lourde protection et des garnisons de l'Autriche. La France avait des vues et des intérêts tout différents. Elle aussi voulait parer aux agitations de l'avenir; mais ce n'était pas aux menottes et aux muselières

d'un gouvernement de pure police qu'elle croyait pouvoir emprunter des garanties. Elle avait jugé qu'une certaine satisfaction donnée aux vœux des peuples, que des réformes politiques et administratives surtout, étaient d'indispensables conditions de sécurité, et celui des membres du sacré collège qui se serait montré le plus accessible à ces vues devait être posé comme le candidat de la France. De fait, les candidatures rivales n'ont pas eu le temps de se produire, grâce à l'indépendance et à l'activité dont le conclave a fait preuve; mais en fait aussi, ce sont les idées et les vœux de la France, qui en dehors même de l'action de son représentant, ont néanmoins prévalu. Les sympathies de Pie IX se sont manifestées d'une manière éclatante dès le jour de son exaltation par les préférences extraordinaires et pour ainsi dire affectées, dont l'ambassadeur de la France a été l'objet; or ces témoignages de faveur insigne ne s'adressaient, certes, pas à la personne de M Rossi! Aussi nul n'a pu s'y méprendre et l'Autriche moins que qui que ce soit. Tout le monde y a vu un échec, un premier échec pour la politique de cette puissance, et ce premier coup porté à l'ascendant fatal qu'elle exerce depuis trop longtemps sur les destins de St. Siège et de l'Italie, ne pouvait manquer d'être signalé par l'opinion comme un grand événement. Au reste, d'autres coups viennent de l'atteindre, et la menacent encore. C'est un autre événement grave, et d'une portée plus étendue, peut-être, que cette accusation solennelle qui vient de tomber du haut de la tribune française, et qui a cloué au poteau de l'infamie les abominables manœuvres du gouvernement autrichien. Le monde a retenti de ces affreux massacres dont la haute bourgeoisie gallicienne a été la victime; toutes les âmes ont frémi au spectacle de ces têtes que des hordes de sauvages déchaînés venaient déposer, moyennant salaire, entre les mains des employés du gouvernement. Toutefois on avait essayé jusqu'ici de justifier l'autorité supérieure, et M. Guizot avait défendu son ami, M. de Metternich, contre l'accusation de complicité à cette effroyable boucherie. Mais les révélations sont venues, grâce à l'atroc impudore du gouvernement autrichien lui-même. Le plus chaleureux, le plus éloquent de nos orateurs politiques est venu à la tribune de la chambre des pairs déchirer le voile sanglant qui enveloppait ces incroyables abominations. M. de Montalembert nous a montré ces 1845 nobles, ces 72 prêtres, inoffensifs pour la plupart, massacrés à l'instigation d'ordres venus d'en haut; il nous a fait voir les assassins payés, et les meneurs récompensés par le gouvernement qui leur donnait, il y a quelques jours à peine, des témoignages publics de satisfaction! Les journaux allemands nous avaient fait connaître, il y a environ un mois, la requête adressée à l'Empereur, par le jeune Henri Boquoz, seul reste d'une famille de 18 personnes massacrées par l'infâme Szela. Eh bien! ce jeune homme qui a osé publiquement se plaindre des assassins, et en appeler à la justice de l'ami de M. Guizot, ce jeune homme dont la police autrichienne avait refusé de prendre la requête, attendu "qu'il portait des habits de deuil," cet important dénonciateur des crimes qu'on solda et qu'on honore, il vient d'être égorgé, soit par le fait, soit avec la complicité tout au moins de l'autorité gouvernementale, dont l'active surveillance s'attachait nécessairement à tous ses pas. Devant ces affreux tableaux, devant ces révélations formidables, quelle attitude a prise l'ami de M. Metternich? Il a baissé la tête, et gardé le silence; silence accablant pour le coupable, et qui fixe dès aujourd'hui l'opinion de l'Europe sur la moralité du gouvernement autrichien. Ainsi il est avéré que c'est d'un trône qu'est descendu le torrent de cette jacquerie monarchique, il sera dit que les conseillers des rois ont dépassé en conceptions abominables les folies sanglantes dont s'enivrait la démocratie aux jours de ses plus hideuses et de ses plus aveugles fureurs! Ah! du moins, secouons la honte qui monte à nos fronts quand nous entendons qualifier de tels bourreaux de gouvernement catholique.—Il n'est pas catholique ce pouvoir pour qui la religion n'est qu'un article de police, et qui conserve la foi de ses sujets et les plus nobles œuvres du catholicisme dans les mêmes étroites qui lui servent à étouffer toute pensée de liberté et de patriotisme. Tout le monde connaît cette œuvre de la Propagation de la foi, qui depuis un quart de siècle a réalisé tant de conquêtes pour le compte de l'Eglise. L'œuvre française, elle reçoit le tribut de toutes les nations de l'Univers, et Rome elle-même, centre auguste d'où la foi rayonne vers toutes les régions du monde, Rome envoie ses contributions annuelles aux deux conseils administrateurs de Paris et de Lyon. Eh! bien, l'Autriche, cette vaste monarchie prétendue catholique, s'est isolée avec affectation, de l'œuvre Universelle; et voilà qu'elle vient d'interdire à ses sujets du royaume Lombardo-Vénitien, toutes communications avec l'œuvre de la foi, parce que cette œuvre-là est une œuvre française. La Lombardie, réunie depuis deux ou trois années à peine, figurait déjà d'une manière fort honorable sur nos listes; aujourd'hui tout lien est brisé; l'association à l'œuvre des missions catholiques est sous le coup des mêmes défenses que l'affiliation aux loges du carbonarisme, et l'introduction des annales de la Propagation de la foi est surveillée par la police comme celle des ouvrages séditieux ou impies. Certes, nous avons le droit de renier un gouvernement qui se montre catholique de cette façon là, et personne ne s'étonnera plus du rôle odieux que l'Autriche vient de jouer dans les affaires du Liban, où les intentions bien timides et niaisement confiantes de notre ministère en faveur des chrétiens de la Montagne ont été paralysées par la duplicité du prince de Metternich. Au reste, ce serait une lourde erreur au gouvernement autrichien, que d'attendre quelque profit réel de cet isolement sauvage imposé à des populations qu'on a pu endormir pour un temps, mais avides néanmoins

d'air et de liberté, et dont l'antipathie pour le joug germanique doit grandir au bruit des imprécations de l'Europe, qu'on n'empêchera pas, quoi qu'on fasse, de pénétrer jusqu'à leurs oreilles. Déjà une idée s'est fait jour dans les esprits, et travaillée par le ferment de la haine et du patriotisme, cette idée-là paraît prendre chaque jour des développements rapides. L'unité Italienne est une chimère, comme le prouvent quatorze siècles d'agitations; mais cette belle péninsule pourrait être heureuse et grande encore sous le système d'une trêve politique dont les éléments n'auraient pas besoin d'être empruntés à l'étranger, et à laquelle une de ces combinaisons artificielles dont le congrès de Nîmes nous a donné tant de tristes échantillons. Au centre de l'Italie, les états de l'Eglise conservent cette constitution qu'ils possèdent depuis Charlemagne, sous le gouvernement de ce chef suprême des chrétiens à qui la possession d'une couronne humaine peut seule garantir l'indépendance de son administration spirituelle. Le royaume des deux Siciles, resterait ce qu'il est, circonscrit dans les limites qu'a tracées la nature elle-même. Enfin tout le Nord de l'Italie, depuis les états du Pape, formerait une nouvelle monarchie sous la maison de Sardaigne. C'est vers cette royauté indigène, vers cette dynastie illustre et glorieuse depuis deux siècles que les sujets Italiens de l'Autriche tournent aujourd'hui leurs regards. La bonne administration et la prospérité incontestable des Etats Sardes, le caractère personnel du roi Charles Albert, son esprit éclairé et profondément religieux tout à la fois, enfin ses tendances quasi-libérales et semi-françaises, tout cela est de nature à exercer sur les tribus souffrantes de la grande famille Italienne une fascination qui se manifeste aujourd'hui par des symptômes énergiques. Sans doute, les simples vœux des populations ne sont pas de force à modifier aussi profondément le système Européen tel que l'a constitué le congrès de Nîmes, mais un édifice mal assis et sans bases solides, perd tous les jours de son à plomb, et finit par tomber du côté où il penche; or, l'édifice autrichien penche de ce côté là. Le drame parlementaire dont l'Angleterre vient d'être le théâtre, est, à coup sûr, un événement des plus graves qui se soient produits de nos jours, mais non pas le plus grave que l'univers ait vu depuis 18 siècles.—comme l'a dit, sans rêver, un des orateurs de la ligue. Mais si l'opinion est unanime pour voir un coup funeste porté à l'aristocratie territoriale, elle ne l'est pas dans son appréciation complète des conséquences qu'entraînera le retrait du corn-law, en regard au bien-être des masses. La fabrique et le commerce y gagneront en influence, et profiteront de l'abaissement des marchés; mais si le meilleur prix de pain entraîne pour les ouvriers la réduction des salaires, ce qui paraît être le point de vue saisi par les fabricants, nous ne savons jusqu'à quel point les prolétaires de la Grande-Bretagne continueront à se féliciter d'une mesure qu'ils ont accueillie avec tant d'enthousiasme. Quoi qu'il en soit, jamais peut-être, même au sein d'un triomphe sans nuages, un ministre n'a joui d'une gloire égale et d'une popularité comparables à celles qui environnent Robert Peel tombé devant un vote de la chambre des communes. Et toutefois à ce concert d'applaudissements se mêlent les tons aigres des intérêts qu'il a blessés, et les malédictions des débris de la vieille armée du tyranisme. Mais hors de l'Angleterre, où ces intérêts n'ont ni représentants ni alliances, tous les esprits sont unanimes pour glorifier le ministre déchu, et le placer au premier rang parmi les hommes d'état les plus illustres. La presse française a voté pour ainsi dire, en faveur de Sir R. Peel; et pas un de nous cependant n'eût donné son suffrage au bill de coercition. Sur ce dernier point, l'œuvre, nous osons le dire, était indigne du ministre; lorsqu'on veut réprimer les crimes nés de l'oppression et de la misère, il ne faut pas commencer par rendre l'oppression plus dure. Quant à l'administration qui succède à celle de Sir Robert Peel, elle nous semble accueillie en France, en dehors des journaux surtout, avec une indifférence, que les souvenirs de 1840 ne parviennent pas à réchauffer. Si maintenant nous ramenons nos regards sur les faits dont la France elle-même est le théâtre, il en est deux qui fixent particulièrement notre attention. C'est d'assigner l'ouverture du chemin de fer du Nord, et la dissolution de notre chambre des députés que vont suivre des élections fort prochaines. Je signale d'abord l'inauguration du railway, moins en regard aux intérêts de toute nature que cette nouvelle ligne va vivifier, où l'éclat extraordinaire des fêtes auxquelles l'ouverture a donné lieu, qu'au point de vue des mœurs publiques dont l'histoire de cette conquête industrielle atteste déplorablement la dégradation. Cette histoire est celle d'un agiotage effréné, l'histoire de la royauté de l'argent; prostitution de tous les caractères, naufrage de toutes les dignités; tels sont les sacrifices qu'a obtenus l'idole sur une effroyable échelle. Un homme, dont le nom seul est le symbole de la richesse, avait soumis l'entreprise; maître des actions qui, jetées à la bourse, devaient grossir de quelques millions encore sa fortune colossale, ce fils de Tacal s'est donné le plaisir de faire acheter, ses pieds les plus fiers des chrétiens, de ces chrétiens, il est vrai, qui passent, comme ses frères, autour du veau d'or. Pour posséder quelques-uns de ces actions dont il voulait bien disposer, et en nourrir à leur tour l'agiotage, on a vu pairs et députés, hommes de lettres et savants, se faire les courtisans du banquier juif, et lui payer en encaiss, sinon du prix plus odieux, leurs billets de fortune. Aussi, lors de cette brillante fête inaugurale que le sultan Israélite se piqua de donner à quinze cents convives, et qu'honorait la présence de deux des fils du roi, combien petites figures faisaient ces illustres hôtes auprès de l'amphytrion, du véritable maître, de la véritable puissance! Le bruit de la fête s'éteignait à peine, lorsqu'un cri

sinistre lui a succédé. Une horrible catastrophe venait d'ensanglanter le railway du Nord; un train considérable déraillant et brisant ses chaînes d'attache, précipitait plusieurs de ses waggon dans un lac bourbeux, où quatorze victimes trouvaient sur le champ la mort. Au moment où nous écrivons ceci la cause de la catastrophe est encore un mystère, et les investigations en sont réduits à de vagues conjectures qu'il est impossible de vérifier au sein de l'affreux désordre offert par les débris. La voix publique accuse la mauvaise construction du chemin, ou la précipitation qu'on a mise à l'exploiter avant qu'il eût pris solidement son assiette. En d'autres termes, c'est à la cupidité de la compagnie qu'on attribue un état de choses caractérisé par une parfaite insouciance de la vie des hommes. Probablement, à coup sûr même, ces suppositions sont tout à fait dépourvues de réalité; mais elles attestent dans l'opinion publique une prévention bien peu favorable à ces hommes d'argent qu'elle regarde comme fort disposés, le cas échéant, à sacrifier à Maloch des victimes humaines. — Quant à la grande préoccupation politique du moment, ce sont nos prochaines élections. C'est un jour de solennelle épreuve que celui qui renouvelle les mandats législatifs, quand les chances du scrutin menacent sérieusement la politique dominante. En est-il ainsi dans les circonstances actuelles? Oui, bien, répondent en chœur les journaux de l'opposition; mais nous croyons que sur ce point leur illusion est complète. Toutefois, s'ils sont déçus dans leurs espérances vraies ou feintes, leur polémique se repliera sur un excellent corps de réserve, savoir le thème, pas neuf, il est vrai, de la corruption électorale. Si le ministère triomphe, c'est qu'il aura acheté les consciences des électeurs; mais il est malheureux pour l'opposition que les électeurs à elle, les électeurs sur le patriotisme desquels elle parait compter, se trouvent précisément des consciences à vendre. Au fond, qu'en est-il, de demander à-t-on? Il nous serait agréable, disons-le, de pouvoir laver nos gouvernants de toute accusation, à cet égard; mais en conscience, la chose nous serait difficile. Le ministère possède des moyens d'influence, les uns légitimes, les autres de qualité équivoque, qu'il ne se fait pas faute d'exploiter convenablement dans son occasion. Avec un peu de bonne volonté, on aurait peut-être pu jusqu'ici, à défaut de preuves rigoureuses, se retrancher dans un doute charitable; mais il faut battre en retraite devant la circulaire électorale de M. Cuvillier-Flcury, Cuvillier, ancien précepteur de l'un de nos princes et secrétaire de je ne sais qui, autre, sollicite dans un style d'incomparable platitude les suffrages de M. les électeurs de la Creuse. Après avoir vanté sa haute indépendance, le candidat du château fait ressortir ses mérites par un côté plus positif. Placé à la source des faveurs, M. Cuvillier considère comme le plus saint des devoirs d'un député, d'en inonder l'arrondissement des électeurs qui le nommeraient. L'aveu est franc et naïf; mais il a surtout la clarté nécessaire pour illuminer les intelligences opaques à qui M. Cuvillier-Flcury fait ses humbles révérences. Les paysans de la Creuse qui seraient bien aises de voir leur pain changé en brioche et d'avoir à leur service une foule de jolis chemins vicinaux, se trouveront trop d'esprit pour ne pas envoyer à la chambre un si aimable représentant. Ce n'est pas à dire qu'il faille prendre au sérieux les philippiques de MM. les députés et journalistes de la gauche: si la centième partie de leurs commérages était vraie, les ministres n'auraient pas assez d'une centaine de millions pour faire aussi grandement le commerce des consciences. Quant à nous, nous ne doutons pas que si quelque coup de sort ramenait cette opposition au pouvoir dans la personne de M. Thiers et de ses acolytes intimes, le parti conservateur n'eût encore plus beau jeu pour crier, à son tour, à la corruption. Quelques reproches qui méritent la politique du ministère actuel, politique d'incessantes concessions et d'intolérable faiblesse envers l'étranger, il y a dans la plupart de ces membres, et surtout chez celui qui en est le chef réel, une certaine dignité de caractère peu compatible avec les tendances corruptrices que leurs adversaires leur supposent. Mettez M. Thiers à la place de M. Guizot et dites quelles garanties offre à la morale publique et à l'indépendance électorale, l'inventeur de l'art de grouper les chiffres — le sibustier qui proclame à la tribune sa sympathie pour les corps francs, — enfin l'interprète de la charte déclarant insolentes et factieuses les prétentions des pères de familles, qui demandent à faire élever leurs enfants dans des principes qui ne sont pas rigoureusement ceux de M. Thiers! — Terminons en jetant un coup d'œil sur les affaires religieuses du Nord de l'Europe, qui donnent en ce moment de si augustes soucis à S. M. le roi de Prusse. Le roi de Prusse est pape, et qui pis est, pape à prendre son rôle au sérieux; tout au rebours de son auguste collègue, Sa Gracieuse majesté la Reine Victoria. Or comme l'Eglise évangélique continue à se détraquer, le roi de Prusse, son Pape, a témoigné à ses évêques et docteurs le désir d'y mettre l'ordre; de là la convocation du "Concile œcuménique" de Berlin. Mais voilà qu'ainsi qu'on devait s'y attendre, les docteurs s'avisent d'exprimer des idées quelconques que leur très sage souverain juge incongrues au premier chef. De là l'interdiction du monarque, et déclaration qui rappelle, en la prenant à rebours, celle de Constantin au Concile de Nicée. "Messieurs, dit le roi de Prusse aux vénérables Pères de Berlin, figurez-vous bien que je vous ai rassemblés ici pour vous faire causer d'une manière quelconque; quant à vos conclusions et à vos avis, j'en prendrai tout juste ce qu'il me plaira, y compris zéro, et le cas du zéro me paraît infiniment probable." L'allocation n'a paru peu cavalière; mais nous trouvons que S. M. Prussienne est cavalière.

ment dans son droit, et cela pour deux raisons manifestes. D'abord parce que le roi de Prusse est pape chez lui, et puis parce qu'il est un mortel quelconque lisant quelquefois la bible; ce qui lui donne avec l'illumination du Saint-Esprit, le droit d'avoir ses idées. N'est-ce pas là ce que vient de décider solennellement un autre concile œcuménique Allemand, qui s'est tenu à Leipzig... ou ailleurs, pour ramener l'harmonie entre les diverses églises protestantes? On s'est amiablement séparé en concluant ce que voici: "Toutes les églises protestantes sont liées par une fédération spirituelle; mais il restera loisible à chacun de conserver sa croyance, ou d'en prendre une autre, ad libitum, selon qu'il le trouvera agréable." D'où l'on voit manifestement que le roi de Prusse est dans son droit.

C'est, dit-on, au retour de ce concile, qu'un ministre quelconque monte sur son bidet, avise un curé catholique qui paraissait tenir la même route, et l'engage à ouvrir une discussion sur leurs religions respectives. Sur la mienne, fit le curé, je comprends cela, mais sur la vôtre, meinher, que voulez-vous dire? — Comment, ne voyez-vous pas, reprend l'autre, que je suis ministre protestant? — Je ne le conteste pas. — Eh! bien, donc, j'ai la religion protestante, la foi protestante. — Je vous accorde une foi, meinher, si vous y tenez; mais pour une religion, en conscience, ce n'est impossible. Vous savez, je suppose, un peu de latin. — Comment, un peu! — C'est que beaucoup n'est pas nécessaire pour comprendre que le mot religion, vient de religare; une religion c'est donc un lien qui réunit tous les croyants dans une foi commune. Or cette unité de foi, vous n'y prétendez pas. Votre protestantisme est, sans doute, quelque chose de superbe, mais là, entre nous, vous voyez bien que ce n'est pas une religion. — Ici le cavalier s'arrête un instant, puis s'écrie en piquant sa bête: Il a, ma foi, raison, le soldat du Pape! Mais, après tout, il suffit qu'on soit protestant!

Or, à quoi pense donc l'excellent docteur Philpots? Le vénérable évêque d'Exter réclame contre l'élection de sir Samuel Gobat, le nouvel évêque anglican de Jérusalem, sous le prétexte qu'il n'a pas la foi anglicane. C'est, parbleu, très vrai, répond sir Samuel, mais, révérend confrère, n'oubliez pas que je proteste!

ATTICUS.

Canada.

QUÉBEC, 8 AOUT, 1846.

Nous donnons aujourd'hui, en préférence à toute autre matière, une correspondance pleine d'intérêt qui nous est adressée de Paris, en date du 17 juillet. L'on verra avec plaisir sans doute, que nous avons créé un Journal une collaboration de l'autre côté de l'Océan. Nos arrangements à cet effet ne sont pas encore définitifs; mais nous avons tout lieu d'espérer qu'ils le seront bientôt, du moins nous promettons de faire tout ce qui dépendra de nous pour conserver à nos lecteurs cette nouvelle et féconde source de jouissance. En nous imposant, il y a de cela quatre ans, la mission du journalisme, nous disions au public auquel nous demandions de l'appui en lui offrant des convictions sincères, nous lui disions que notre but était de marcher d'amélioration en amélioration pour suivre les progrès de la société dont nous nous chargions d'exprimer la pensée; l'on pourra juger si nous avons rempli loyalement nos promesses. Marcher nonchalamment sur les pas de ses devanciers, ce n'est pas avancer, c'est rétrograder; jusqu'ici la presse anglaise seule du Canada a eu des relations avec l'Europe. Pourquoi donc ne serait-il pas possible de l'imiter, de la surpasser même? Mais si nous avons la volonté d'apporter aujourd'hui au Journal cette grande et belle amélioration, il ne faut pas croire que notre intention est de nous arrêter en si beau chemin; nous méditons de nouvelles réformes, qu'un accroissement de patronage nous permettra d'effectuer avant qu'il soit longtemps, nous en avons l'intime conviction.

Nous ne croyons pas devoir encore donner le nom de notre correspondant, mais si ce qu'on lira de lui dans le Journal d'aujourd'hui ne le recommandait pas suffisamment, nous informerions nos lecteurs qu'il régit la partie scientifique de l'un des premiers journaux quotidiens de Paris, et qu'il est de plus l'auteur d'un bon nombre d'ouvrages de réputation.

Dans le *Montreal Herald* se trouve l'extrait d'une lettre adressée par sir A. McNab à un parent, dans laquelle il dit que Son Excellence lui avait promis de lui donner pour député adjoint-général, le colonel Fraser, mais que les ministres ont empêché cette nomination.

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'INCENDIE DE LA PRAIRIE.

On lit dans la *Minerve* de jeudi: Malgré tous les efforts réunis l'élément destructeur a triomphé; le beau village de la Prairie est en cendre; il ne reste maintenant de tous ces beaux et vastes édifices que quinze à vingt maisons dispersées çà et là; tout le milieu du village n'offre plus qu'un immense monceau de ruines.

Il nous est impossible de donner la liste des victimes de ce terrible incendie. Le progrès des flammes a été si rapide que presque rien n'a pu échapper à leur ravage. Des meubles, des marchandises, qu'on avait transportés à une certaine distance sont devenus leur proie. Parmi ceux dont la perte est considérable, se trouvent: M. Sauvageau dont les maisons, brasserie et distillerie ont été consumées; MM. Varin, Dupré, Dr. D'Echambault, Mme. Denault, McFarlane, Lanctôt, Fortin, Dupuis, Gagnon, et une foule d'autres personnes, dont il est impossible de donner la liste. Il suffit d'ajouter que le nombre de maisons incendiées se monte à près de 150 avec un plus grand nombre d'autres édifices, ce qui porterait la quantité de bâtiments réduites en cendre à plus de 350.

Hier encore, après 9 heures du matin, les pompes de Montréal venant de partir, le feu se déclara de nouveau dans l'asile de la providence dont l'étage supérieur avait détruit. Le vent soufflait encore avec force et le feu se serait bientôt communiqué à quelques vieux édifices voisins s'il n'avait été éteint de suite. On s'aperçut ensuite que tout l'intérieur d'un hangar en pierre, couvert en fer blanc avec contrevents en tôle était en flammes. Mais par les efforts réunis des citoyens de Montréal et de ceux de la paroisse le feu fut bientôt éteint.

Une foule immense se porta hier vers la Prairie: le bateau était encombré à ses deux voyages. Les uns, mûs par un sentiment de devoir, allaient porter des secours et des consolations aux malheureux incendiés, tandis que d'autres ne se rendaient là que pour contempler les ruines! Du nombre des premiers se

trouvaient Mongr. de Montréal, accompagné d'un nombreux clergé, et M. le Maire de Montréal qui avait fait embarquer à bord une quantité de pain et plusieurs barils de lard. Monseigneur, aidé des RR. PP. et de quelques citoyens fit distribuer de suite des secours à la population indigente qui était dispersée sur la grève et dans les champs. Et vous qui allez contempler cette scène de désolation sans répandre une larme et sans donner une obole à cette population, hier dans l'aisance et aujourd'hui dénuée de tout, vous n'avez donc pas d'entraînés!

Cependant on nous dit qu'à la suggestion de C. S. Rodier, écr., le prix du passage au second voyage du steambot a été augmenté de vingt sous à un écu et que le surplus était destiné aux infortunés incendiés. Cette collecte indirecte à laquelle se sont volontiers prêtés tous les passagers, a produit une somme assez considérable.

Hier après-midi, la banque du Peuple a envoyé à la Prairie un secours de 14 barils de fleur et 11 sacs de biscuits, ce qui suffira pour quelques jours à donner le strict nécessaire aux indigents.

On estime la perte causée par cet incendie tant en propriétés qu'en marchandises, de 75 à £80,000.

Maintenant que de nouveaux malheurs requerront de nouvelles sympathies, nous allons lier d'espérer que ceux des habitants de Montréal qui ont participé à la fameuse résolution proposée par M. Hincke dans une assemblée publique, la renouvelleront et prient les incendiés de Laprairie les sommes qu'ils ont reçues de Montréal; c'est assez, pour eux comme pour nous, de l'odeur de la charité montréalaise.

La presse tory de Montréal, elle qui a tant traité d'égoïstes et de sans-cœurs les citoyens de Québec, voudra-t-elle bien nous dire si le total des sommes souscrites dans la capitale égale, comme chez nous, inhumains Québécois, la somme de £3,600.

L'inspecteur-général Cayley, avait eu, aux dernières dates de Londres, une entrevue avec le nouveau secrétaire colonial, le comte Grey. On ne dit rien de ses succès dans la négociation des emprunts pour le Canada.

A la séance du conseil de ville d'hier soir, le public a pu connaître l'état de malaise dans lequel gît notre corporation. On a avoué que la caisse de la cité était vide; que les ouvriers employés aux travaux des chemins n'avaient pas reçu leurs gages depuis six semaines, et que la Banque de Québec avait refusé de prendre le bon du trésorier pour £300 et £400! Cependant un des membres du conseil a fait motion que le maire fut autorisé d'emprunter de nouveau de la banque la somme de £6,000, l'intérêt devant compter du 1er juillet au 1er janvier 1847, époque à laquelle cette somme serait remise. Reste à savoir de quelle faveur sera accueillie cette nouvelle demande de la Corporation.

CANON LAROCHELLE.—L'autre jour en visitant l'établissement de M. Siméon Larochelle, cet habile mécanicien canadien dont le talent n'est pas encore assez connu, bien qu'il le soit beaucoup déjà, il nous a été donné d'admirer un véritable chef-d'œuvre de mécanique, dû à l'esprit ingénieux et inventif de ce monsieur; c'est un canon qui, au moyen d'un mécanisme nécessairement compliqué, mais parfait dans son opération, tire de dix à douze coups à la minute. Le modèle en bois de ce canon n'est pas inconnu de tout le monde à Québec, puisqu'il y a de cela dix ans à peu près que M. Larochelle demandait à la législature de lui fournir les moyens de faire un essai en grand; mais ceux qui ont vu le canon de bois ne le reconnaissent pas dans le canon de cuivre, tant le mécanisme de celui-ci est embelli et perfectionné. La demande de M. Larochelle fut rejetée par la voix prépondérante de l'exportateur Papineau qui donna pour raison de son vote, que cette invention, approuvée par un comité spécial, sur la recommandation d'hommes compétents, était une machine à tuer. Depuis cette époque, non découragé, mais ayant une famille à soutenir, il tourna son talent vers les inventions lucratives; il fit des moulins de toutes sortes pour lui et pour les autres. Aujourd'hui, il est propriétaire de huit ou neuf moulins dispersés çà et là et placés sur de beaux et grands pouvoirs d'eau. Près de sa résidence, à Saint-Anselme, il possède réunis dans le même bâtiment, un moulin à farine, un moulin à cardes, et un moulin à scies; il est à l'œuvre pour compléter et placer sous le même toit, un moulin à faire du drap, un moulin à la raser, un moulin à filer et un moulin à faire des écardeuses. L'année dernière, il se rendit à Washington, pour y étudier les modèles de mécanismes déposés annuellement dans le musée national; il en est revenu avec des acquisitions utiles.—L'automne dernier il s'adressait à Son Excellence le gouverneur-général, le priant de vouloir recommander sa nouvelle invention à la favorable considération de la chambre; mais il n'avait pas avec lui son mécanisme. Lord Cathart le reçut avec bienveillance; et, après l'avoir fait interroger par des officiers du génie, il lui promit son appui, non seulement auprès de la législature coloniale, mais encore de l'autre côté de l'Océan si son canon remplissait l'attente de ses officiers spéciaux. M. Larochelle adressa en même temps une requête au même effet aux trois branches de la législature, croyant, dans le temps, pouvoir se rendre à Montréal avec son mécanisme à l'ouverture pendant la session des chambres; mais il en fut empêché par des événements imprévus contre lesquels il ne pouvait rien, aussi par le désir de donner à son travail toute la perfection voulue. Notre ingénieur sera ici la semaine prochaine avec son mécanisme en cuivre, et se rendra de suite au siège du gouvernement.

Tâchons maintenant, non pas de détailler ce mécanisme compliqué, (ce que nous nous abstenons de faire, quand même nous le pourrions, pour ne pas nuire à l'inventeur) mais pour donner une idée de ses opérations diverses et compliquées. Le canon-Larochelle, en cuivre, a peut-être 12 pouces de longueur, et est placé sur son banc d'affût, précisément comme les canons de la grande batterie, sur nos remparts; son banc tourne comme les leurs sur un pivot, afin que l'on puisse diriger l'ouverture du canon sur un point donné. Le corps de ce pivot réclame un mécanisme ingénieux qui représente la force motrice, qui peut être une pesée, une force de cheval, la vapeur ou la main de l'homme, suivant les circonstances ou la volonté des autorités militaires. Ce que l'on peut appeler la machine est liée au canon et subit tous ses mouvements. Latéralement au canon, et parallèlement à son axe est placé le traîneau, dont le point de départ

est immédiatement au-dessus de la boîte à cartouches et à balles, et dont la terminaison, dans l'état de repos, se rencontre un peu en deçà de l'embouchure du canon, mais à quelque distance latéralement; la boîte à cartouche dont l'axe est parallèle à celui du canon et qui est placé latéralement à la culasse de ce dernier, est un tambour en forme de cylindre assez semblable au tambour d'un chronomètre: cette boîte tourne quand la machine est en mouvement, pour présenter successivement les cartouches à la baguette qui vient les y chercher. Au moment où la baguette s'introduit dans une des cavités de la boîte, un petit mécanisme pousse la cartouche dans la cavité de la baguette, et celle-ci va la porter au fond du canon. Rien ne s'aperçoit à l'extérieur du mécanisme de la boîte quand elle est fermée. Le traîneau qui, comme nous l'avons déjà dit, origine immédiatement au-dessus de la boîte, sans la toucher, formé d'une pièce longitudinale, se divise au-dessous en deux crémaillères dont les dents s'engrènent dans les dents de roues qui servent ainsi à porter le traîneau parallèlement à l'axe du canon vers son embouchure. Le traîneau est pour ainsi dire le corps de toute la machine, dont la force motrice est l'âme, car il traîne avec lui, inférieurement, l'égoüillon et la baguette; il s'allonge en tirette pour permettre à l'égoüillon et à la baguette d'entrer alternativement dans le canon, quand il aura subi un autre mouvement que nous allons décrire. Le traîneau ainsi allongé à ses dernières limites, subit un mouvement de va-et-vient latéral, au moyen de petites roues dentelées qui s'engrènent dans les cavités de deux petites crémaillères horizontales placées perpendiculairement au traîneau et à l'axe du canon. A cette phase du mouvement, l'égoüillon s'introduit dans le canon en tournant rapidement sur son axe, et en sort de même, pour se ranger de l'autre côté, par un petit mouvement de va-et-vient, et faire place à la baguette, qui s'introduit à son tour dans le canon pour déposer la cartouche. Après en être sorti elle vient se placer à côté de l'égoüillon et ensemble subissant les mêmes mouvements que ceux qui les ont portés là, ils retournent promptement vers la boîte à cartouches, pour se charger de nouveau. Comme la lumière du canon doit être fermée lorsque la cartouche est introduite, un petit mécanisme presse la lumière placée en dessous, durant tout le temps que la baguette introduit la cartouche; ce mécanisme se baisse aussitôt pour laisser passer l'aiguillon qui va percer la cartouche, et se ranger un peu, pour laisser s'avancer d'un pas le porte-capsules; alors la capsule fulminante est frappée et l'explosion a lieu. Tous ces mouvements, toutes ces opérations se font avec une rapidité qui étonne. Le canon est ainsi fait que dans le cas où il se briserait quelque chose dans le mécanisme, on peut le travailler comme un canon ordinaire. Nous l'avons vu opérer et nous avons été rempli d'admiration pour une œuvre aussi ingénieuse; nous n'avons rien de trop en disant que les hommes compétents comme les autres seront satisfaits, et que l'attente publique que nous aurons créée sera dépassée.

Triomphe de l'industrie indigène sur les fabriques étrangères.—Mercredi de la semaine dernière, dans l'après-midi, trois meilleures pompes du département du feu de cette ville, ont été essayées sur les tours de l'église anglicane. La pompe *Protector*, a envoyé l'eau à une hauteur de 135 pieds, le *Héro* à 145 pieds et le *Montréal* à 150 pieds. Ces deux dernières pompes sont de la fabrique de M. Lepage, de cette ville. La première a été importée de Boston. Le *Héro* a donc battu le *Protector* de 10 pieds et le *Montréal* de 15 pieds. Il nous semble, qu'à part toute autre considération, notre corporation n'a pas besoin d'aller chercher à grands frais l'étranger des pompes qui, sous tous les rapports, ne sont point supérieures à celles qui se fabriquent ici. On devrait commencer à se départir de ces vieux et ridicules préjugés que tout ce qui nous vient de l'étranger est préférable à ce qui se fait dans cette colonie. Que les autorités constituées donnent donc l'exemple en encourageant l'industrie indigène. Ce serait le moyen de rendre ici la mécanique respectable comme elle l'est aux Etats-Unis. Tant de jeunes gens qui encombrer inutilement les professions libérales où ils ne trouvent rien à faire, se lanceraient dans les arts industriels où ils feraient honneur à eux et à leur pays.—*Minerve*.

Arrivée d'un exilé.—Une lettre de M. Roebuck, reçue hier, par M. Fabre, annonce l'arrivée à Londres de M. F.-X. Prieur, l'un des exilés politiques. Nous ignorons pourquoi les onze proscriés qui sont encore à Sydney ne se sont pas embarqués avec lui, c'est ce qu'il nous apprendra à son arrivée parmi nous. M. Roebuck a fait tout ce qui était en son pouvoir pour faire passer des fonds à Sydney, mais le gouvernement a refusé de s'en charger. Tout ce qu'il a pu obtenir, c'est une lettre du bureau colonial au gouverneur du Van Diemen, lui annonçant que des fonds avaient été envoyés du Canada en Angleterre pour payer le passage des exilés.

Ni les banques ni les marchands de la colonie n'offraient assez de sûreté pour engager M. Roebuck à tirer une lettre de change, afin de procurer de l'argent aux exilés; le commerce d'ailleurs est dans un état déplorable à Sydney, et le nombre de vaisseaux qui visitent ses côtes maintenant est réduit plus de moitié de ce qu'il était ces années dernières. Les passages pour l'Europe sont donc devenus très rares. M. Roebuck s'est empressé de payer tous les frais de voyage de Prieur et de lui remettre ce qu'il lui fallait pour se rendre en Canada. On peut l'attendre ici dans 15 jours ou trois semaines, car il fera la traversée sur un bâtiment marchand ou un paquebot à voile.—*Minerve*.

M. le docteur Meilleur, surintendant de l'Éducation, a eu la complaisance d'adresser au bureau de l'association des instituteurs du district de Québec, 30 copies de son dernier rapport et 43 copies du nouvel acte des écoles pour être distribuées par le secrétaire aux membres de l'association.

On voit que M. le Surintendant aime à encourager cette nouvelle institution en envoyant de temps en temps à son bureau tout ce qui a rapport à l'éducation, et en recommandant dans ses circulaires aux instituteurs, de s'empresser de faire partie de cette association.—(Communiqué.)

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'AMI DE LA RELIGION.)

Rome, 28 juin.

Depuis le jour de son élection, le Pape, avec une bonté toute paternelle, a daigné recevoir à son audience

toutes les personnes qui se sont présentées. Il a consacré chaque jour plusieurs heures à écouter ainsi toutes les réclamations, toutes les prières, toutes les observations, tant sur les affaires publiques de l'Etat, que sur les intérêts particuliers de chaque visiteur. Je n'ai entendu que des paroles de reconnaissance, de vénération et de consolant espoir pour l'avenir, de la bouche de tous ceux qui ont eu le bonheur d'être reçus avec cette touchante familiarité par l'auguste Pontife. Il est toujours question d'une amnistie pour les délits politiques. Si cette mesure de clémence n'a pas été proclamée le jour même du couronnement, comme on s'y attendait, ce n'est pas que les dispositions du Saint-Père à cet égard puissent être le moins du monde douteuses. Sa Sainteté s'en est expliquée de la manière la plus explicite; mais elle a cru pouvoir allier une sage lenteur à la clémence au sujet d'un acte de si haute gravité. Je sais de science certaine que seize condamnés politiques qui avaient adressé au Pape des demandes individuelles, ont obtenu leur grâce. Ne mettez pas au nombre de ces grâces celle du frère du cardinal Falconiéri à qui le Saint-Père n'a jamais dit "Pautoriso votre frère à rentrer dans mes Etats," par la raison très-simple que le prince Falconiéri n'a jamais été ni exilé, ni poursuivi pour délit politique.

La question des chemins de fer est déjà résolue en principe, selon le vœu assez généralement exprimé par les hommes qui s'occupent des progrès de l'industrie dans les Etats pontificaux. On assure même que la ligne de Rome à Civita-Vecchia a été accordée à une compagnie représentée par le comte Cini. Le prince Torlonia sollicite la ligne qui reliait le port de Civita-Vecchia à celui d'Ancone. La concession de la ligne de Rome aux frontières du Royaume de Naples est demandée par le comte Pianciani. Vous voyez que l'élan est donné par les hommes les plus honorables, les plus intelligents et les plus riches. Le nouveau gouvernement favorise cette impulsion; resta à savoir si le public suivra le mouvement; j'ai plus d'une raison d'en douter.

Le Saint-Père s'occupe avec la plus active sollicitude de tout ce qui peut donner satisfaction aux intérêts généraux de l'Etat pontifical. Il s'est entouré des membres les plus éminents du sacré collège pour étudier les graves et difficiles questions qui se rattachent au bien-être des provinces. Cette congrégation extraordinaire, espèce de conseil des ministres, est composée des cardinaux Macchi, Lambruschini, Mattei, Bernetti, Gizzi et Amat. Elle est présidée par le cardinal Macchi, dont la France n'a pas oublié la haute sagesse ni la connaissance des hommes et des choses de son temps, qui donne tant de justesse à ses vues et tant d'autorité à ses conseils. Je ne sais si cette congrégation sera long-temps encore maintenue dans ses hautes fonctions. On regarde comme prochaine la nomination des cardinaux Gizzi et Amat comme ministres secrétaires d'Etat, le premier pour les affaires étrangères, le second pour l'intérieur. Son Eminence le cardinal-archevêque de Lyon est arrivé ici le 24, et a été reçu par le Pape dans la matinée du 26.

Suite des nouvelles d'Europe.

ANGLETERRE.

La chambre des communes, dans la séance du 3, a délégué des writs électoraux pour la réélection des membres appelés à faire partie du nouveau cabinet.

M. O'Connell a présenté une pétition de M. Brodigan, qui est relative à des violences commises à Jérusalem sur les catholiques, le Vendredi-Saint. Il demande que des représentations soient faites à la Porte, et que la sûreté des voyageurs anglais soit garantie. Au départ du courrier, on discutait le bill du chemin de fer de Dublin à Galway, et l'on demandait qu'il fut de nouveau renvoyé au comité.

Le parlement a été prorogé au 20. — Dans un meeting tenu, le 2, à Manchester, par la ligue qui s'était formée pour renverser la loi abusive des céréales et faire triompher la politique du libre échange, il a été décidé que cette agitation pacifique s'ajournerait indéfiniment.

—La nouvelle de la révocation des lois des céréales a été fêtée partout, en Angleterre, par des réjouissances publiques, déploiement de bannières, salves d'artillerie, volées de cloches, notamment à Stockport, Oldham-Leigh, Rochdale et Middleton, Glasgow, Barby. A Ashton-Underhlymes il a été arboré et promené des bannières sur lesquelles on lisait: "La liberté de commerce avec le monde entier!" Un barbier avait arboré un drapeau devant sa boutique; on y lisait: "Ici on ne se rase pas les monopoleurs!" A Stockport, on avait érigé un cénotaphe. Une inscription portait: "A la mémoire du monopole!" Dans presque toutes les villes, les démonstrations ont été faites surtout par les classes ouvrières. Des processions auront lieu dans quelques localités, et dans d'autres, les chefs de fabriques régaleront les ouvriers.

—Un des derniers actes de sir Robert Peel, dit le *Sun*, a été de recommander M. MacCulloch à la reine pour une pension de 5,000 fr., afin de rémunérer les services qu'il a rendus par ses écrits sur l'économie politique.

—M. O'Connell vient d'adresser à l'association nationale irlandaise une lettre qui a produit à Londres une grande sensation. Il semble attacher de l'espérance au ministère qui va se former; il se montre disposé à lui venir en aide, mais il lui rappelle et formule nettement les griefs de ses compatriotes; il voit dans le redressement de ces griefs un moyen assuré et durable de faire vivre les deux pays en bonne intelligence.

—Une procession de 200,000 personnes a eu lieu, le 12, à Limerick, en l'honneur de M. O'Brien. Un banquet a suivi la cérémonie de son entrée triomphale. Il a prononcé un discours, dans lequel il s'est efforcé de démentir les bruits d'une scission dans le parti du rappel. Il a déclaré que D. O'Connell doit être considéré comme le véritable chef du peuple irlandais, et que personne, parmi les repealers, ne peut songer à le dépouiller de ce titre.

—Mercredi, à cinq heures, une expérience des plus intéressantes pour l'avenir des chemins de fer s'est effectuée sur la rampe de Saint-Germain. Un convoi, remorqué par la machine locomotive l'*Hercule*, a franchi, avec une vitesse de 36 à 40 kilomètres à l'heure, la rampe qui règne entre le pont sur la Seine et le parterre de Saint-Germain. La machine était conduite par M. l'ingénieur Eugène Flachet. A ses côtés se trouvaient MM. d'Eichthal, Emile et Isaac Perrière, Clapeyron et Rouen, auxquels s'étaient adjoints officieusement MM. Baude, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, et Combes, ingénieur en chef des mines.

L'expérience a été très-concluante, le succès complet. En entrant dans la gare, l'émotion était générale. La descente de cette pente avait préoccupé quelques personnes. Elle s'est effectuée avec une lenteur calculée; on a arrêté entièrement le convoi plusieurs fois et par des moyens différents.

Cette expérience avait, sous le rapport scientifique, une réelle valeur. Elle montre que l'industrie des chemins de fer peut franchir des pentes inaccessibles jusqu'à ce jour, sans modifier d'une manière essentielle les conditions actuelles du matériel d'exploitation.

Une touchante manifestation.—Toutes les dames des premières familles polonaises qui habitent Berlin ont pris le deuil, et bien mieux, on a même vu des jeunes filles polonaises se présenter en vêtement noir à la célébration de leur mariage.

Cette démonstration a fait une assez vive impression à Berlin.

NAISSANCE.

Le 5 de ce mois, à St.-Roch de Québec, la Dame de M. P. Lapointe, marchand-épicer, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A St. Augustin, le 22 de juillet, J.-Bte. Doré, âgé de 84 ans, dernier fils de feu capt. Et. Doré, ancien et respectable cultivateur de cette paroisse. Il laisse pour déplorer sa perte une grande famille et beaucoup d'amis.

TRANSPORT DES MALLS.

Des soumissions seront reçues par le Député-Directeur-Général des Postes à Montréal jusqu'au LUNDI 17 AOUT prochain, pour le transport des Malls de sa Majesté, une fois par semaine, entre Québec et la Rivière du Loup en bas sur un contrat de trois années à compter du 6 septembre prochain. On peut voir les conditions du Contrat en s'adressant aux Maîtres de Poste de Québec, Saint-Thomas, la Rivière Ouelle ou la Rivière du Loup en bas.

Québec, 27 juillet 1846.

BULLETIN DES VENTES A L'ENCAN.

Le 10 août, à 2 heures, chez Gibsons. — Pelletteries. Le 11, à 2 heures, à la demeure de feu Geo. Black, rue St. François, St. Roch — un emplacement de 40 pieds de front sur 50 de profondeur — une autre emplacement de 27 pieds de front sur 60 de profondeur, rue du Roi.

Société St Jean-Baptiste.

3 SECTION.

Il y aura une assemblée générale des membres de cette section, Lundi soir, le 10 du courant, à 7 heures précises, à la Salle d'École de M. Dion, au pied de la Côte à Coton. Les livres du Secrétaire ayant été perdus dans l'incendie de l'année dernière, ceux qui ne seront pas inscrits leur nom comme membres, d'ici au 17 de ce mois, jour de l'élection, seront considérés comme n'ayant jamais fait partie de la Société.

Il sera distribué des cartes aux membres en payant cinq centimes pour la contribution de l'année expirée au 24 juin dernier. J. B. BLAIS, Président. L. PROVOST, Secrétaire.

St. Roch, 7 août 1846.

Closure d'une Vente de QUINCAILLERIE,

PAR D. O'DOUD,

A ses chambres d'Encan, Basse-Ville.

LUNDI et MARDI, 10 et 11 courant, le restant du fonds de magasin d'un Monsieur qui laisse le pays, consistant en parois, en Coiffe-Herby, douilleries, Montres et matériaux pour Montres, articles en Argent d'Allemagne, Fusils, Pistolets, et une variété de Marchandises de Fantaisie.

—Aussi— 3 caisses Brosses de Peintres assorties. La vente commencera positivement chaque soir à SEPT HEURES ET DEMIE. Québec, 7 août 1846.

ON a besoin d'une jeune personne de 15 à 16 ans, pour servir comme apprenti dans cet atelier. Imprimerie du Journal de Québec, } 25 juillet, 1846.

1, rue La Montagne. LIBRAIRIE CATHOLIQUE Pres l'Archevêché, QUEBEC. D'AUGUSTIN COTÉ et Cie.

Les propriétaires de ce journal désireux de profiter de toutes les sources de patronage, que leur amène naturellement leur publication pour la Librairie, Papeterie, etc. tout en continuant d'exécuter, comme par le passé, toutes sortes d'impressions, et voulant répondre au désir d'un grand nombre de leurs abonnés, ont ouvert une Librairie Catholique, se composant pour le présent que du noyau pour ainsi dire de ce qu'elle sera plus tard, savoir : des Formulaires de prières, Petites Heures (assorties), Paroisses, doré etc. Journaux et Manuel du Chrétien, Chemin de la croix, grand et petit. Ange conducteur, Délices des âmes pieuses, petite Bible, Traité de la paix, Catéchisme de persévérance, Journée sainte, Imitation de Jésus-Christ, Psaumes et Cantiques, Heures de congrégation, etc. etc.

Œuvres de Fénelon, de Bourdaloue, de St. François de Sales, Dictionnaires de Feller et de l'Académie française. Livres et fournitures d'écoles. Règlement de la confrérie de la Bonne-Mort et Règlement de la confrérie du Saint-Cœur de Marie, imprimés par eux-mêmes avec l'approbation de Mgr l'Archevêché. Souvenir de Première Communion, livres approuvés aussi par Mgr l'Archevêché et pour lequel ils ont réclamé le droit de propriété, très en vogue déjà dans nombre de paroisses. Images, grandes et petites, noires et colorées, mosaïques, etc., etc. Etudes de dessins, etc. Papeterie assortie de bureau, etc. Un assortiment complet de Cartes de visite et autres. 23 juillet 1846.

HOTEL DONEGANA, RUE NOTRE-DAME.

LE PROPRIÉTAIRE de ce MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT, sans égal dans ce pays, en offrant au public ses remerciements pour l'encouragement libéral que son oncle (M. RASCO) et lui ont rencontré, durant les douze années qu'ils ont conduit l'établissement si bien connu sous le nom d'HOTEL RASCO, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de se transporter dans cette

SPLENDIDE MAISON, RUE NOTRE-DAME,

Ci-devant appartenant à Wm. Bingham, Esq. et la résidence des gouverneurs des lords *Durham* et *Sydenham*; la maison a été considérablement augmentée et montée avec toutes les commodités et toutes les recherches que le confort et le luxe peut désirer. SITUATION est centrale, à une petite distance du champ de mars, de la Cathédrale, de l'Église St. Jacques, du Palais Episcopal, des Banques, des Bureaux du gouvernement, du Palais de Justice et des autres établissements publics. La beauté du site, et l'élevation sur laquelle l'Hotel est bâti, lui donne beaucoup de lumière et beaucoup d'air; il commande de tout côté une vue excellente, magnifique de la Cité, de la Rivière, de l'Île Ste. Hélène de la rive opposée, de la Montagne et du paysage si pittoresque qui l'environne.

L'établissement a été meublé de fond en comble avec des MEUBLES, TAPISSERIES, TAPIS, TENTURES etc., TOUT NOUVEAUX ET DU GENRE LE PLUS SOMPTUEUX ET LE PLUS FASHIONABLE dignes de toutes façons du PREMIER HOTEL de l'Amérique Britannique. On trouve dans la maison 6 chambres de bains et une Salle de Billard. La TABLE sera toujours fournie de toutes les raretés de la saison, et en même temps que le propriétaire n'épargnera rien pour satisfaire ceux qui voudront bien l'honneur de leur patronage, le plus grand nombre de personnes que l'étendue de son établissement lui permet de recevoir, fera que ses prix et charges seront très raisonnables. Des voitures sont toujours prêtes à conduire les voyageurs aux Bateaux à Vapeur, aux différents endroits de départ, aux Bureaux des Stages ou Diligence, et à aller les prendre à leur arrivée. Enfin le propriétaire actuel ne négligera rien pour rendre son établissement digne du patronage libéral qu'il a déjà reçu comme successeur du Rasco.

J. M. DONEGANA.

Montréal, 19 juin 1846.

AUX CAPITALISTES.

GRANDE VENTE DE PROPRIÉTÉS

LA grande et belle ferme et Lot de Grève (*beach lot*) appartenant à M. Goussier, à la Canadienne, près de cette ville, seront vendus par le Shérif à la porte de l'Église de St.-Roch, le 11 août courant, à 10 heures du matin. Le Lot de Grève mérite toute l'attention des marchands de bois. Québec, 6 août, 1846.

COTISATION.

CORPORATION DE LA CITÉ DE QUÉBEC.

BUREAU DE TRÉSORIER, HOTEL-DE-VILLE, Québec, 25 juillet 1846.

AVIS public est par le présent donné que les livres des cotisations à être prélevées dans la présente année (en vertu d'un certain règlement passé par la corporation de la cité de Québec, le onzième jour de juin, mille huit cent quarante-six, intitulé: "Règlement pour prélever des fonds afin de subvenir aux dépenses de la cité de Québec.") ont été déposés au bureau du Trésorier de la cité, où ils seront et demeureront pour l'inspection publique, du premier jour d'août au premier septembre prochain, afin que toutes personnes y intéressées puissent les examiner en aucun temps (dimanches et fêtes exceptés), entre 9 heures du matin et 3 heures de l'après-midi, pendant l'espace de temps susdit, et en appeler au Conseil en aucun temps, pendant aussi le dit espace de temps, pour la correction de toute erreur qui peut avoir été faite ou allouée d'exister dans les dits Livres des Cotisations.

F. AUSTIN, Trésorier de la Cité.

COMITE DE DISTRIBUTION.

A VENDRE :

Fer-blanc galvanisé,

Pour Toits, Saillies, Goutières, etc.

De la manufacture de MM. John et Edmond Walker, dite: GOSFEL OAK WORKS, près Tipton, Staffordshire.

CES messieurs ayant adressé au Comité de Secours des incendiés de Québec, du 28 mai et juin, 1845, 10 tonneaux de leur fer-blanc galvanisé, avec instruction d'en disposer aux victimes des incendies à des prix très bas;

Avis est par le présent donné, que le soussigné a reçu avis de vendre le fer-blanc susdit aux incendiés seulement, en quantité suffisante pour couvrir une maison ou bâtisse, et pas plus, à chaque propriétaire, à 4 deniers courant par livre. On peut s'adresser tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à MIDI, au bureau du soussigné, à la maison du Parlement. Conditions: — Argent Comptant.

R. SYMES, Surintendant

Québec, 11 juillet 1846.

Le soussigné a besoin d'un étudiant dans sa branche, qui sache le français, l'anglais et le latin, ou qui ait fait un cours d'étude dans nos collèges.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, &c. Haute-ville, rue St. Jean.

Québec, 23 juillet, 1846

Banque du Peuple.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution, sont par les présentes requis de PAYER le QUATRIÈME VERSEMENT sur leurs parts souscrites, le QUINZIÈME de JUILLET prochain et le CINQUIÈME VERSEMENT sur les mêmes, le PREMIER de SEPTEMBRE prochain.

Par ordre des directeurs,

B. H. LEMOINE,

Montréal, 12 juin, 1846.

INCENDIES

DE TERRENEUVE.

A ma prière, ROBERT SYMES, écuyer, a bien voulu consentir à recevoir et prendre en charge tous Dons en ligne de dents, barbes et autres effets destinés aux incendiés de Saint-Jean de Terre-Neuve, et l'on est prié d'envoyer ces dons à l'Hotel du Parlement, avec une note contenant le nom du donateur.

G. OKILL STUART, Maire,

Québec, 13 juillet 1846.

HOTEL DU CANADA.

RUE ST. GABRIEL.

Mme. ST. JULIEN

INFORME ses amis et le public que les améliorations récentes, dans le goût européen, qu'elle vient d'introduire à son établissement, lui permettent d'offrir tout le confort désirable aux voyageurs comme aux pensionnaires résidents.

INDEPENDAMMENT D'UNE

Position Centrale,

A proximité du quartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement, la vaste maison (ci-devant occupée par la Compagnie du Nord-Ouest,) a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable possible aux personnes qui voudraient bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES

Trouveront de spacieux Appartements, bien aérés, des Salons récemment meublés et les soins les plus attentifs. Les Mets, les Vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS

Seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des Bateaux-à-Vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincères remerciements pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le confort aux Dames et Messieurs (voyageant ou résidant).

HOTEL DALEY.

J. H. DALEY.

[CI-DEVANT DE KINGSTON.]

ÉTANT venu se fixer à Montréal, a pris cet ÉTABLISSEMENT si bien connu comme HOTEL RASCO, qu'il a entièrement remodelé, et où les voyageurs trouveront tout le confort et tout l'aisance qui peut se rencontrer dans les principaux hôtels de ce continent.

Les Chambres à Coucher

Sont bien aérées et seront tenues en hiver à un degré suffisant de chaleur.

Les Salons des Dames et des Messieurs

Sont complétés avec tout le luxe que le goût le plus élégant puisse suggérer ou que les dépenses les plus étendues puissent procurer.

Aucune dépense n'a été épargnée pour mettre les meubles et arranger ces appartements, de manière à égaler les Salons de réception les plus recherchés.

La Carte du Menu

Comprendra toujours les Mets les plus délicats que l'on puisse obtenir sur les excellents marchés de ville; et l'on croit que l'exécution du département culinaire, conduit par un Chef de Cuisine des plus habiles, ne pourra manquer de satisfaire les plus gourmets.

J. H. DALEY saisit cette occasion pour offrir ses remerciements au public pendant si longtemps à Kingston, et il assure ses bons amis et le public en général, qu'il se montrera toujours très empressé à donner toute attention à leur confort.

Montréal, 16 juin 1846.

O. GIROUX, M. D.

Pharmacien, Chimiste, Droguiste, RUE ST. JEAN, QUEBEC.

A maintenant en main un assortiment complet de Drogues fraîches, de Parfumeries, de préparations Chimiques, et d'instruments de Chirurgie des meilleures manufactures Françaises, Anglaises et Américaines. Il recommande surtout à l'attention du public les articles suivants :

BEAUME d'Anis pour le rhume, la toux, la coqueluche, le mal de gorge, &c.
Beaume végétal pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Beaume pulmonaire pour le rhume, l'asthme, la toux, &c.
Gouttes pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Parégorique pour le rhume, la toux, la coqueluche, les coliques et l'insomnie, surtout des enfants, &c.
Syrup de Seille pour le rhume, la toux, la coqueluche, &c.
Gargarisme pour le mal de gorge, de bouche, &c.
Cachou aromatisé, parfum agréable pour la bouche. Il en chasse toute mauvaise haleine causée par les dents gâtées, l'usage du tabac, &c. &c.
Liniment de corne de Cerf pour le mal de gorge, les douleurs, les entorses, le rhumatisme, &c. &c.
Huile Britannique pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les plaies anciennes et indolentes.
Pâte de jujube pour le rhume, la toux, le mal de gorge, &c.
Régliste de plusieurs espèces pour le rhume, la toux, le mal de gorge, irritation d'estomac, &c.
Sucre de Marube pour le rhume, la toux, &c.
Onguent infallible pour les hémorrhoides, &c.
Onguent pour les faiblesses et les maux d'yeux.
Eau pour les faiblesses et les maux d'yeux, &c.
Onguent excellent pour les plaies, les coupures, &c.
Onguent de roses pour le mal de lèvres, &c.
Liniment de chaux pour les brûlures de toutes espèces, &c.
Crème d'amandes pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Crème de roses pour adoucir et embellir la peau et guérir les boutons, &c.
Lait de roses pour guérir les boutons et embellir la peau, &c.
Opodeldoc pour les douleurs, le rhumatisme, les entorses, écrasures, &c. &c.
Huile camphrée pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Esprit de camphre pour le rhumatisme, les douleurs, les entorses, les écrasures, &c.
Emplâtres renforcissants pour le mal de reins, le rhumatisme, les douleurs, les faiblesses des efforts, &c.
Emplâtres chaudes pour le rhumatisme les maux de reins, d'estomac, les douleurs, &c.
Onguent pour les douleurs des jointures et inflammations internes.
Savons parfumés pour adoucir et embellir la peau, &c.
Savons adoucissants et parfumés pour la barbe.
Eau de Cologne, parfum agréable qui sert aussi pour guérir les boutons et embellir la peau, &c. &c.
Eau de miel pour nettoyer les têtes farineuses et embellir les cheveux.
Graisse d'Ours, pommade de roses, pommade d'oranges, moelle aromatique, huile de roses, huile d'oranges, huile de verveine, pour noirir et embellir les cheveux, &c.
Pillules de rhubarbe pour purger, et fortifier l'estomac.
Pillules pour les vers, chez les enfants et les adultes.
Pillules purgatives et antibilieuses pour fortifier l'estomac et exciter l'appétit, &c.
Extrait et Syrup de Salsepareille pour purifier le sang, fortifier l'estomac et guérir les maladies sans nombre causées par l'impureté du sang et par l'usage de certains remèdes, &c.

Teintures amères pour fortifier l'estomac et exciter la digestion &c.
Essence de menthe pour réchauffer l'estomac, la fortifier et en chasser les vents, &c.
Gouttes pour calmer des personnes nerveuses et les faire reposer, Arrowroot de Bermude, graine et orge à patente, ségo, tapioca pour les malades, les convalescents et les personnes indisposées &c. &c.
Ciment arménien pour coller le ver, la porcelaine, &c.
Gouttes pour ôter les taches de graisse, d'huile, de beurre, &c. sur le drap, la soie, le satin, &c.
Poudre à dent, Teinture de myrrhe pour nettoyer, embellir et préserver les dents et les gencives, &c.
Poudre à encre du Canada supérieure à toutes celles qu'on a eues jusqu'à présent, en gros et en détail.
Encre noire, rouge, verte, sympathique ou invisible, toutes d'une qualité supérieure.
Remèdes pour le mal de dents et de gencives, &c.
Huile d'aspic pour les touffures.
Vernis transparent pour les mappes, les gravures, et pour toute ouvrage délicat sur papier, carton, bois, &c.
Nouveau sel purifiant, doux et rafraîchissant sans mauvais goût.
Poudre blanche parfumée à la violette.
Bouteilles à toilette pour les parfums, très élégantes et dans tous les goûts.
Bouteilles de sels volatiles aromatiques pour le mal de tête, les faiblesses, les assoupissements, &c.
Sel de citron pour ôter les taches d'encre et de rouille.
Onguents pour les irritations et les autres maux de la tête.
Onguents pour les dartres, les boutons et les autres maladies de la peau, telle que la grattelle, &c.
Quinine, quinquina liquide et poudre pour fortifier l'estomac, exciter l'appétit et donner des forces.
Miel clarifié pur ou mélangé pour le rhume, la toux, le mal de gorge, le mal de bouche, &c.
Essence de citron et essence d'amandes amères pour des pâtisseries, les crèmes, les sucreries, les blanc-mange, les confitures, &c.
Phenix bitters et pilules de vie de Moffat.
Pilules de vie de vieux Pair.
Salsepareille de Sands.
Poudre pour les vers.
Vermifuge de Fanstock.
Encre à marquer.
Grains de santé pour les dérangements d'estomac, indigestions, torpeurs du foie, excès de bile, &c. &c. &c.
Brosses à hardes, à cheveux, à chapeaux, à ongles, à dents, pour la barbe, &c. &c. &c.
Poudre de Seidlitz pour les brûlements d'estomac, pour purger doucement, rafraîchir le sang et le purifier, &c.
Poudre de soude pour les brûlements d'estomac, pour rafraîchir le sang et le purifier, &c.
Pâte de Guimauve pour le rhume, la toux, &c.
Huile d'amandes pour nourrir et embellir les cheveux.
Et un grand nombre d'autres objets tels que drogues, parfums, essences, racines, &c. &c. &c.
Le tout à des prix très réduits et d'une qualité supérieure. Québec, 18 novembre, 1845.

DEPOT D'ORLOGES

ET MIROIRS AMERICAINS,

No. 9, Sous-le Fort, Basse-Ville,

D. O'DOUD, ENCANTEUR.

N. B.—Encans du Soir de Marchandises Sèches, Quincailleries, etc., etc., le LUNDI et le MARDI de chaque semaine.—Québec, 26 juin 1846.

GRANDS MARCHÉS.

SE VENDANT AU PRIX COUTANT.

Le soussigné, se proposant de terminer ses affaires dans quelques jours, vend au prix coutant, pour ARGENT COMPTANT les effets qui composent son fonds de magasin, consistant en—

- Coutellerie, Outils, Ebénisterie et Tapiserie, Grilles, Poêles, Ustensiles de Cuisine, Soufflets de Forge, Enclumes, Ecrans, Clous, Fer en barres, Acier, Huile, Peintures, Brosses, etc.

P. DORTON, Rue la Montagne.

Québec, 10 juin, 1846.

AVOINE A VENDRE:

25,000 MINOTS d'avoine à vendre, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement au quai de John Ray, vis-à-vis de la Canonerie, rue St. Paul. S'adresser sur les lieux, ou au soussigné, rue des Remparts, No. 15.

NARCISSE C. FAUCHER.

Aux propriétaires Incendiés.

Le soussigné offre en vente, à des prix très modérés et à des conditions très libérales, des plançons et autres bois sciés de toutes dimensions, propre à la construction de maison. Son chantier se trouve sur le Quai de John Munn, écuyer, près du palais, rue du Roi.

PIERRE GINGRAS.

St. Roch, 10 juin 1846.

LA société formée pour la fabrication et l'exploitation de la brique, sous les noms et raison de Smolinski et Aubin, est dissoute.

J. SMOLINSKI.

Québec, 27 juin 1846.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

22 PANIERS de Vaisselle assortie, 60 quarts de Lard Prime-Mess

25 do do Farine Mess

75 do do Farine Mess

50 quintaux Biscuits

100 Jambons

Et un assortiment d'Épicerie propre aux familles.

—AUSSI—

60 Foyers Cordages assortis, Ancres, Chaines, etc., etc.

ANGERS & PUTEAU,

Rue St. Pierre, vis-à-vis la Banque de Québec.

5 juin 1846.

A. HAMEL ET FRÈRE.

Grande variété de marchandises d'utilité et de fonds, à vendre en gros et en détail.

LES soussignés font leurs sincères remerciements à leurs amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu d'eux et ils prennent la liberté de prévenir leurs amis de cette ville et de la Campagne, et le public en général qu'ils viennent de recevoir par les vaisseaux suivants, savoir, le (Great Britain, Zealous et Charlotte) de Londres; (l'Ann Kenny, Mersey, et Wilson de Liverpool; le (Canada et Jane Brown) de Glasgow, un assortiment très étendu et très varié de marchandises de fonds, consistant en Draps de diverses couleurs et qualités, Casimirs, Patrons de veste, Mouchoirs de poche de soie, Chapeaux, etc., etc., etc. les dites marchandises ayant été choisies avec le plus grand soin par un des associés dans les divers marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse. Et ils informent Messieurs les Tailleurs et autres Messieurs que leur assortiment de Draps, Casimirs, Patrons de veste etc., mérite une attention toute particulière de leur part.

A. HAMEL & FRÈRE.

Québec, 19 mai 1846.

Dépôt de Quincaille Papeterie, effets de Marine, etc.,

MAISON à l'encoignure des rues Saint-Nicolas et Saint-Paul,

Deuxième porte voisine de l'entrée du Parc à bois, PALAIS.

Le soussigné informe le public de Québec, les marchands et autres de la campagne, qu'il vendra en gros et en détail, toutes choses dans les lignes susdites, à des prix modérés, et au lieu mentionné.

R. H. POOLE.

Québec, 22 mai 1846.

COURS SUIVI ET RAISONNÉ

SUR L'ART D'ECRIRE LA

LANGUE FRANÇAISE

Le soussigné a l'honneur d'informer les parents des jeunes de-moelles et les messieurs de cette cité et des environs, qu'il continue de donner un cours suivi et raisonné sur l'art difficile d'écrire la langue française grammaticalement; il se flatte toujours pouvoir enseigner ce nouveau mode sous le court espace de

Soixante Leçons.

Il ose compter beaucoup sur le patronage de tous les amis de l'éducation. Des certificats et spécimens attestant en faveur du succès qu'il a obtenu jusqu'à ce jour, seront produits à quiconque les désirera voir.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, en la maison de pension de MADAME LEPROHON, propriété de Dame Veure Romain, sur la rue St. Jean de la Haute-Ville, où il se trouvera chaque jour depuis onze heures jusqu'à midi.

CHS. H. LASISSERAYE.

Québec, 22 mai, 1846.

PROVINCE DU CANADA, EN BANQUEROUTE. DISTRICT DE QUÉBEC,

Dans l'affaire de JOHN SAUNDERS, failli, avis public est donné par ces présentés en vertu d'un ordre de Jean-Casimir Brunson, écuyer, Juge de Circuit et Commissaire des Banqueroutes dans et pour le dit district, en conformité du statut à ce relatif que la propriété immobilière et des sous-désignés du dit failli, sera vendue à l'enchère sur les lieux à Douglas-Town, Gaspé, dans le district de Gaspé, le SAMEDI VINGT-DEUXIÈME jour d'AOUT prochain; c'est à savoir:

L'Établissement de Pêche au dit lieu de Douglas-Town, occupé depuis nombre d'années par le dit John Saunders, borné en front par la Baie de Gaspé, d'un côté par James Welch, et d'autre côté par Mathew Power avec les bâtiments dessus construits.

Toutes personnes qui ont ou prétendent avoir quelque droit à, sur, ou encontrement le susdit immeuble, sont par ces présentes requises d'en faire connaître la nature et l'étendue au dit Juge ou Commissaire, par écrit, au moins quinze jours avant le jour fixé pour la vente, afin que leurs réclamations puissent être entendues et qu'il puisse en être déduit.

(Signé) W. J. NEWTON, Syndic.

Québec, 7 avril 1846.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

Québec, 7 février 1846.

A VENDRE ou à louer, l'ancien Hôtel de Ville, rue St. Louis. Possession donnée immédiatement. S'adresser au soussigné.

Par ordre, P. X. GARNEAU, Greffier de la Cité.

A VENDRE.

LA maison maintenant occupée par Madelle Desbarats, située au bout de la rue St. Vallier près de la barrière de péages. Les termes de paiement seront faciles. S'adresser aux soussignés.

LINDSAY & LEMOINE, Notaires.

Québec, 16 avril 1846.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

UN terrain de 72 pieds de front sur toute la profondeur qu'il y a de la rue St. Vallier au cap, précisément à l'aboutissement de la rue St. Dominique, paroisse de St. Roch; avec les murs d'une maison à deux étages, en bon état malgré les ravages que leur a pu faire l'incendie du 28 mai. S'adresser à dame veuve Cus. LEMIEUX, ou à M. PIERRE GAGNON, père.

Québec, 27 septembre 1845.

ALMANAC des affaires.

AMABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de chaussures, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique au pied de la Côte d'Abraham, rue St. Valliers.

Québec, 3 juillet, 1845.

François Barbeau, PEINTRE-ENTREPRENEUR.

No. 20,

Rue Ste. Geneviève faubourg St. Jean.

Québec, 20 juin 1846.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Québec, 3 juin 1845.

MRS. EVANTUREL, avocat, a établi son bureau en sa demeure rue St. Louis no 32, près l'Esplanade.

Québec, octobre, 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelleteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

ELIX FORTIER, avocat et agent. Bureau à Montréal, no 66, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste.-Claude; résidence no. 4, rue Amherst, faubourg de Québec.

JOS. LAURIN, NOTAIRE

A TRANSPORTE son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau, Ecr. sur le marché St. Paul.

Québec, 5 mai 1846.

J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglais, Français, Américain et Canadien, Tabac en Torquettes, Clear, savon, &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.

J. BTE. PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Baillargeon, marchand, rue des Fosses, St. Roch.

Québec, 16 mai 1846.

LE DOCTEUR TOURANGEAU informe le public qu'il a transporté son domicile à l'encoignure des rues Ste. Marguerite et de la Couronne, faubourg St. Roch.

Québec, 18 avril 1846.

Le soussigné a transporté son domicile sur les remparts, rue St. George, au No. 16, vis-à-vis la demeure du docteur Parent.

F. O. GAUTHIER, avocat.

Québec, 5 mai 1846.

Le docteur ROY a établi son bureau au numéro 23 rue du Palais.—27 nov. 1845.

Le soussigné a transporté son domicile au no 8, vis-à-vis la propriété de JOS. HAMEL, écuyer, rue des Fossés, faubourg Saint-Roch, et tient son bureau, comme ci-devant au no 67, rue Saint-Louis, près du Palais de Justice.

J. P. BHEAUME, Avocat et procureur.

Québec, 19 mai 1846.

LE DR. RINFRET DIT MALOUIN a fixé sa demeure chez son père M. Rémi Malouin, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean.

Québec, 10 janvier, 1846.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Saint-François, no. , faubourg St. Roch, près de chez M. Nesbitt constructeur de navire.

Québec, 4 juin 1845.

Le soussigné informe le public qu'il demeure maintenant dans le faubourg St.-Jean rue Aiguillon.

PIERRE GAUVREAU, Architecte.

Québec, 4 juillet 1845.

ETUDE DE NOTAIRE. Le soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Edouard Dostie, boulanger, rue St. Joseph.

Jos. LEFEBVRE

2 Juin 1845.

LE DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drollette, jardinier, no 15, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus passer de ses crédits.

Québec, 4 juin 1845.

M. le docteur Gayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal, rue St. Valier, près la barrière.—15 mai 1846.

M. BILODEAU, Marchand de Provisions, rue St. Paul, No. 78, ci-devant propriété de F. Buteau, écuyer.

3 mars, 1846.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François.

Québec, 10 juillet 1845.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

O. GIROUX, M. D. Pharmacien, Chimiste, Droguiste, &c. No. 24, RUE ST. JEAN. CONFISEUR. O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. 1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARÉ, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall

Jun. 1845.

W.M. RUTHVEN, Re.leur, No. 27, rue Ste. Ursule, Haute-Ville.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS.

MAISON TETU, 11, rue Saint-Jean.

Grande variété de MARCHANDISES

D'UTILITÉ ET DE FANTAISIE.

à vendre en gros et en détail.

LES soussignés prennent la liberté de prévenir respectueusement leurs amis de la cité de Québec et de la Campagne ainsi que le public en général, qu'ils recevront par les Vaisseaux suivants, le Great Britain, Zealous, Charlotte, de Londres; le Ann Kenny, Mersey, Wilson, de Liverpool; le Canada, Jane Brown, Rocky, de Glasgow, un assortiment très-étendu de Marchandises de Fonds, et de Gout, choisies avec le plus grand soin, par un des associés dans les différents Marchés de la France, de l'Angleterre et de l'Ecosse.

Ils sollicitent particulièrement l'attention générale sur le département des Chapeaux de Dames qui se compose exclusivement de tout ce qui est nouveau et de plus à la mode.

Ils informent les Marchands de la Campagne que leur assortiment sera très-étendue et complet.

AU CLERGÉ.

Les soussignés informent aussi MM. les membres du Clergé, qu'ils recevront par les prochains arrivages une quantité d'étoffes propres à leur usage pour vêtements de toutes sortes, etc., etc.

L. & C. TETU,

Québec, 8 mai 1846.

CHAPEAUX

Le soussigné offre en vente, à son magasin, un assortiment très étendu de CHAPEAUX

de Paris, de Londres et de New-York, Licourne et de Foin, pour hommes et enfants;

Casquettes de drap et de toile cirée, Couvertures de soie cirée, Gilets et Caleçons de chamois; Gants de Buck-skin; Galons de soie militaire, et autres patrons; Ceintures de soie et de laine supérieurs; Boules élastiques et de India-Rubber, pour les enfants; Semelles de crin, comme préservatif contre l'humidité et le froid aux pieds.

AUSSI,

Reçu par les dernier arrivages de l'automne dernier un assortiment de chapeaux pour les messieurs du clergés de différente qualité et prix.

Chapeaux de castor gris et noir pour les enfants des modes les plus récentes.

Répare des chapeaux de castors et leghorno.

F. E. GARANT,

No. 8, rue St. Jean.

Québec, 26 mars, 1846.

Encans du Soir

Grand marché à faire aux halles d'encan

D. O'DOUD, BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeterie, bi-jouterie et hardes faites.

N. B. Pour les détails voir les affiches. Québec, 10 juillet 1844.

CHACUN PEUT ETRE GUERI!!!



L'ONGUENT D'HALLOWAY. Une cure de 50 ulcères en six semaines.

Extrait d'une lettre de John Martin, écuyer, bureau du CIRONICLE, Tobago, Indes Occidentales. 4 FEVRIER, 1845.

AU PROFESSEUR HALLOWAY. Monsieur, Je prends la liberté de vous informer que les habitants de cette île, particulièrement ceux qui ne sont pas en moyen de se procurer les soins d'un médecin, sont fort désireux d'avoir à leur portée vos médicaments étonnantes, depuis la connaissance des heureux résultats qu'elles ont obtenus ici, dans plusieurs exemples de guérisons de maladies et d'ulcères d'un caractère désespérant. Un monsieur de l'île, ayant, je crois, 50 ulcères suppurants couvrant le corps et les membres, avait fait usage de tout remède imaginable sans en pouvoir tirer aucun bien; mais vos médicaments l'ont guéri en six semaines, et il est maintenant, par leur vertu seule, remis à la santé et en vigueur.

(Signé) JOHN MARTIN. Hemorrhoides, Fistules, Debilités.

Cette remarquable de ces petites et onguent. Un lieutenant de demi-pion, résidant ci-devant à St. Hélier, Jersey, dont par désir on fait ici le nom, avait depuis 3 ans souffert d'hémorrhoides, fistules et d'affaiblissement général, d'une nature alarmante. Il était deux fois soumis à l'opération, mais sans succès, et en dernier lieu il s'était livré au désespoir. Cependant, malgré cette accumulation de souffrances, jointes à une habitude constitutionnelle, il fut complètement guéri de ses infirmités et remis dans une pleine

possesse de santé, par ces médecines justement renommées, alors qu'il se voyait tout autre moyen lui était refusé.

CANCERT AU SEIN.—CIRCONSTANCE MERVEILLEUSE. Copie d'une lettre de Richard Bull, cordonnier, Taiton, près Southampton. 6 Février, 1845.

Au professeur Holloway. "MONSIEUR, La Providence a permis une cure merveilleuse de cancer ou abcès de la durée de 12 ans, au sein de ma femme. Dans les derniers temps, 11 blessures étaient ouvertes à la fois. La Faculté avait déclaré toute guérison impossible, plusieurs morceaux d'os étaient sortis des plaies, et l'augustin que mon épouse me serait bientôt enlevée. C'est alors qu'un ami me conseilla l'usage de vos pilules et onguent, lesquels, à notre grande étonnement, dans l'espace d'environ 3 mois, lui fermèrent les plaies et lui remirent le sein aussi bien portant qu'il fut de sa vie. "Je serai toujours, vos très reconnaissant et obéissant serviteur, (Signé) "RICHARD BULL."

Dans toutes les maladies de peau, de jambes, vieilles blessures et ulcères, mal au sein, aux mamelons, cancers ulcéreux et pier-reux, luniers, enflures, goute, et dans les cas d'hémorrhoides; les PILULES de HALLOWAY peuvent servir avec l'onguent; c'est une manière la guérison est plus sûre, et s'opère dans la moitié de temps qu'il faut pour l'onguent seul.

Brûlures, teignes, engelures, secures aux mains et aux lèvres, etc., seront guéries promptement avec cet onguent.

A vendre chez JOHN MUSSON, chimiste, Seul agent à Québec. N. B. Les Directions sont affixées au Pot ou à la boîte

Le soussigné donne avis à toutes personnes en-dettées à la faillite de JOSEPH VERRET, que celles qui doivent pour un montant au-dessus de 500, et qui s'acquitteront d'ici à un mois de leurs dettes au soussigné, obtiendront l'escompte de 25 par cent.

Les débiteurs à la dite faillite sont de plus informés que la balance des dettes dus à la dite faillite, ayant, à la suite d'une enchère, qui eut lieu le 9 février dernier, passé aux mains du soussigné, il est seul en droit de donner quittance.

Ceux des débiteurs qui ne se hâteront pas de liquider leurs dettes, d'aucune manière, seront poursuivis sans avis ultérieurs. A. S. MATTE, Syndic de la faillite et propriétaire de l'actif. Québec, 16 avril 1846.